Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202394-20260429-2026_04_01_01-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DE LA COMMUNE DE PLUMAUDAN

Arrondissement de Dinan

SEANCE DU 29 avril 2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Votants : 15 dont 1 procuration

L'an deux mil vingt-six, le Vingt-six Avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Laurence GALLEE, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme GALLEE, Mr BRIAND, Mme DELAROCHE, Mr HENOCH, Mr CLAIR, Mme GILBERT, Mr POULARD, Mme DIVARD, Mr ARROT, Mme TRANCHEVENT, Mr DELAROCHE, Mme TIMSILINE, Mr TURMEL, Mme LEVACHER
ABSENTE EXCUSEE : Mme BRIAND (donne procuration à Mme le Maire)
SECRETAIRE : Mr HENOCH
Délib N°2026-04-01-01

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour 2026 à savoir :

Taxe foncière bâtie : 37.60
Taxe foncière non bâtie : 53.12
Taxe d'habitation : 13.68

Pour copie conforme,
Madame le Maire,
L. GALLEE

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

MAIRIE DE PLUMAUDAN R.F. (Côtes d'Armor)

C. Delaroche